



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Convention d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et diverses associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et les avenants à conventions qui seront conclus entre la Ville de Dijon et les associations ci-dessous.

1 – EDUCATION

- Comité départemental de Côte-d'Or de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP 21) – Renouvellement de convention

Depuis l'année scolaire 2005-2006, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Côte-d'Or (USEP 21) met en œuvre de activités physiques et sportives durant le temps périscolaire, en partenariat avec la Ville.

Une nouvelle convention propose de renouveler ce partenariat pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Elle prévoit une évolution des modalités d'intervention avec :

- une répartition des activités proposées par l'USEP entre le temps périscolaire du soir après la classe, et les mercredis après-midi, afin de favoriser l'accès à la pratique sportive des enfants accueillis les mercredis après-midi et qui ont, pour certains, moins accès à la pratique en club ;
- l'organisation de rencontres sportives entre enfants de différents accueils en clôture des cycles de pratique proposés, afin de favoriser la mixité des publics et les partages de pratiques.

Le montant annuel maximal de la subvention versée par la Ville est établi à 115 200 € pour 1 920 heures maximum d'interventions.

2 – SPORTS

Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ont été conclues entre la Ville et les trois associations sportives ci-dessous. Pour chacune d'entre elles, des avenants à conventions doivent être conclus pour les raisons suivantes.

- Association Rugby Féminin Dijon Bourgogne « Les Gazelles » – Avenant à convention

Un avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville et le Rugby Féminin Dijon Bourgogne pour la période 2024-2026, prévoit que, pour l'année 2024, le montant prévisionnel total de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association, initialement prévu à 25 000 €, est augmenté de 5 000 € pour atteindre la somme de 30 000 €.

- Association Tiger's Den – Avenant à convention

Un avenant n°6 à la convention conclue entre la Ville et l'association Tiger's Den pour la période 2022-2024, prévoit que, pour l'année 2024, le montant prévisionnel total de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association, prévu à 31 000 €, est augmenté de 8 000 € pour atteindre la somme de 39 000 €.

- Association Jeunes Dijon Foot 21 – Avenant à convention

Un avenant n°4 à la convention conclue entre la Ville et l'association Jeunes Dijon Foot 21 pour la période 2022-2024, prévoit que, pour l'année 2024, la Ville versera à l'association, une subvention d'investissement de 10 000 € afin d'acquérir un véhicule type mini-bus.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets de convention d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 6 PROCURATION(S)